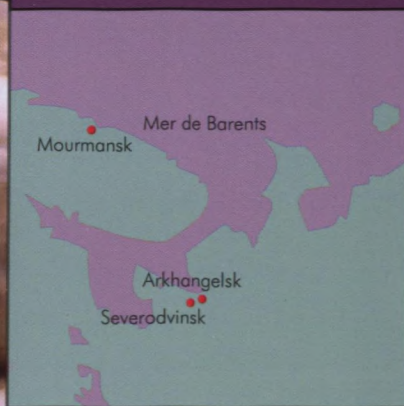


Côté bâbord du sous marin nucléaire désaffecté
de classe Victor n° 643 en cale sèche



Nord-ouest de la Russie



Domaine prioritaire 2 : démantèlement des sous-marins nucléaires

À la suite de l'effondrement de l'Union soviétique, il fallait démanteler et détruire environ 200 sous-marins nucléaires des flottes russes du Nord et du Pacifique qui avaient été déclassés et mis hors de service. Souvent mal entretenus et mal protégés, ces sous-marins continuent de poser de graves risques de prolifération nucléaire et radiologique. Les matières contenues dans chaque sous marin, ou entreposées dans les chantiers navals en attendant leur élimination, sont exposées au risque de vol et de sabotage. Le combustible nucléaire irradié (CNI) est considéré comme une matière particulièrement attrayante aux yeux des terroristes. De plus, de graves problèmes de contamination environnementale peuvent découler de l'introduction de déchets radioactifs ou de CNI dans l'environnement des océans Arctique ou Pacifique. Sans aide internationale, on estime que la Russie ne pourra démanteler que trois ou quatre sous-marins par an.

Quinze ans après l'effondrement de l'Union soviétique, près de 60 sous-marins nucléaires déclassés de la flotte du Nord attendent d'être démantelés en toute sécurité; environ la moitié d'entre eux portent du combustible nucléaire à bord. L'élimination des risques que posent ces bâtiments âgés et fragiles doit se faire en 13 étapes, y compris le transport, le retrait du combustible, le démantèlement et l'entreposage sûrs des compartiments du réacteur. L'Allemagne, le Canada, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis aident la Russie à s'attaquer à cet enjeu prioritaire du *Partenariat mondial*.

Projet : Démantèlement de 12 sous-marins nucléaires russes déclassés

Dans le cadre de l'accord bilatéral conclu avec la Russie, le Canada s'est engagé à démanteler 12 sous-marins nucléaires déclassés de la flotte du Nord d'ici 2008, à un coût total d'environ 120 millions de dollars. Cet engagement constitue un apport considérable à la solution du problème et à la réduction des risques associés au CNI présent à bord de ces bâtiments.